

**Landesbibliothek Oldenburg**

**Digitalisierung von Drucken**

**L' Espion Chinois: Ou, L'Envoye Secret De la Cour de  
Pekin, Pour examiner l'Etat présent de l'Europe**

Traduit du Chinois

**Goudar, Ange**

**A Cologne, 1764**

Lettre XIII. Suite des grandes époques de l'Europe, & de la Cour de Rome,  
à Pékin.

**urn:nbn:de:gbv:45:1-9392**

reux ; car un amant invisible, qui par-là est impalpable, n'est gueres dangereux.

Outre les magiciens, il y avoit aussi des livres de magie. Le sortilége étoit dans les caractères ; de maniere qu'un imprimeur étoit sorcier sans le savoir.

Toutes ces extravagances furent reçues & adoptées par ce que les Chrétiens appellent l'Eglise, & par les ordonnances des Rois & des Papes ; car afin que cette folie ne manquât pas de pousser de profondes racines, on lui donna toute l'autenticité possible.

## L E T T R E XIII.

*Suite des grandes époques de l'Europe, & de la Cour de Rome, à Pékin.*

De Paris.

**R** O M E établit pour maxime, qu'il n'y avoit qu'elle qui eut le privilége de lever des impôts sur les gens d'église ; & à force de le dire, on le crut. Un comte d'Anjou s'obligea de lui paier deux-mille-mars d'or toutes les années pour la mouvance du royaume de Naples, à condition qu'elle lui donneroit la per-

D 3

mission.



mission de lever un tribut sur le corps des prêtres de la France.

Quand quelque monarque lui refusoit un domaine qui étoit à sa convenance, elle le faisoit passer pour rébelle à l'église ; & d'abord elle ordonnoit qu'on se croisât contre lui. On le traitoit comme un Mahométan, parcequ'il ne vouloit pas se dépouiller comme fidele. Nouveau genre de tyrannie, inconnu jusques-là dans l'univers.

Elle fut inspirer tant de respect pour son caractère, que les loix politiques & civiles en furent altérées, & que l'humanité elle-même en souffrit. Un Prince Chrétien aiant été fait prisonnier de guerre en combattant pour la défense de ses états, fut condamné à mourir sur un échafaut, pour avoir, disoit sa sentence, pris les armes contre l'église : injustice énorme ! Car si l'église formoit un corps politique, pourquoi ne pouvoit-on pas se battre contre elle ? Le sacrilège devoit finir, où l'état civil ecclésiastique commençoit.

Elle profita d'une foiblesse qui se trouvoit alors, & qui se trouve encore aujourd'hui chez les Princes Chrétiens, & dont on ne sauroit donner d'autre raison, si ce n'est que de tout tems l'opinion a gouverné

gouverné le monde. On vit souvent des souverains qui osèrent insulter la personne des Papes, les détrôner, les trainer en prison, les charger de fers : mais aucun ou presque aucun n'osa épouser sa nièce ou répudier sa femme sans sa permission. On sent combien ce préjugé a dû être favorable à la politique des Papes, puisque par-là ils pouvoient empêcher les alliances qui ne leur étoient pas favorables. Ils se relâchoient de ce droit, ou le soutenoient suivant leurs intérêts.

Il y eut des tems où ils refuserent à de certains monarques d'épouser leurs cousines au quatrième degré : d'autrefois ils portèrent des Princes à se démarier d'avec des femmes qu'ils avoient épousées légitimement.

Rome aiant ainsi jetté les fondemens de sa puissance spirituelle, elle n'eut qu'un pas à faire pour établir la temporelle. De même que l'ancienne république, elle érigea un tribunal, où toutes les affaires du monde devoient être jugées. Ce tribunal décida des causes les plus célèbres de l'Europe.

Les Papes ordonnerent de leur autorité & pleine puissance que plusieurs royaumes changeroient de maîtres, & apparten-



droient à d'autres souverains, qu'à ceux à qui ils appartenoient. Ils déposèrent un grand nombre de Rois, & disposerent de leurs couronnes. Quelques uns furent privés de leurs biens, meubles & immeubles ; & d'autres furent réduits à vivre de charités.

Elle s'étoit donné des états & un domaine. L'histoire de l'Europe ne dit point comment elle les aquit. La légitimité de ses possessions n'est fondée que sur des doutes. Il n'est pas difficile de se convaincre qu'elle les usurpa. Il ne faut pour cela que jeter les yeux sur la position où étoit cette partie du monde, lorsqu'elle se les appropria. Tous les domaines de l'Europe étoient alors des aliénations de l'empire Romain. Les Princes qui les avoient usurpés, ne pouvoient donner qu'illégitimement, ce qu'ils possédoient de même.

Rome cite des concessions des Césars. Il n'est gueres probable que les Empe-reurs, dont la politique fut toujours de diminuer le pouvoir des Papes, aient contribué à les agrandir. Mais quand ils l'auroient voulu, ils ne le pouvoient pas. Ils n'avoient aucun droit de dépouiller l'Europe, pour enrichir Rome Chrétienne ;

ne ;

ne ; à moins qu'il n'y ait un droit des gens en Europe, par lequel un bien volé en passant à un troisieme, devient bien acquis. Cependant elle jouit paisiblement de ses états, ni plus ni moins, que s'ils lui appartenoient de plein droit.

En parcourant les annales de l'Europe Chrétienne, on ne trouve presque point de famille régnante que les Papes n'aient détronée.

Ils voulurent que cette juridiction générale s'étendît jusques sur les affaires particulieres de la société. J'ai lu, dans ces mêmes annales, qu'un Chrétien nommé Monfort, aiant enlevé l'enfant du Roi Pierre d'Arragon, la Reine sa mere qui le redemandoit, alla plaider elle-même sa cause devant ce tribunal. Il fut ordonné que Monfort rendroit cet enfant, & Monfort le rendit. On peut juger par ce seul trait de l'ascendant que les Papes avoient sur les Princes ; car si les grands leur étoient si soumis, que devoit-ce être des peuples ?

Non seulement Rome vouloit être obéie, mais même elle vouloit l'être par les plus vils instrumens de sa puissance. Un moine, qui étoit porteur d'un ordre de sa part, devoit être respecté.

D 5

On



On vit dans une guerre pour la religion un frere Ramire excommunier & interdire de sa part autant de grands qu'il voulut. Quand un Roi qui lui païoit tribut, mourroit sans postérité, elle prétendoit à sa couronne.

Elle cédoit quelquefois ses droits en apparence, mais ce n'étoit que pour mieux affermir son autorité. Si elle rendit grand Charlemagne, ce ne fut que pour mieux diminuer son pouvoir dans la personne de ses successeurs.

Sa coutume constante fut de favoriser les usurpations, lorsquelles purent favoriser ses vuës.

Il ne servoit de rien aux Princes contre qui elle se liguoit, de faire voir la légitimité de leurs tîtres. Rome sacrifioit les droits les plus saints de l'Europe à ses intérêts personnels.

Elle reconnut un nommé Pépin usurpateur de la France pour légitime souverain, & menaça de ses anathêmes les François qui oseroient se donner un Roi d'une autre race. C'est que cet usurpateur étoit puissant, & promettoit des domaines.

Comme elle avoit établi pour maxime, d'être le siège de la politique du monde  
Chrè-

Chrétien, & qu'il falloit pour cela qu'elle fut instruite de tout ce qui se passoit en Europe ; elle tenoit un répertoire universel de ce qui se passoit chez tous les Princes. Pour cela elle entretenoit à ses dépens des agens dans toutes les Cours. Ceux-ci se méloient de tout. Il n'y avoit nulle affaire dont ils ne prissent connoissance. Leur séjour ordinaire étoit auprès des souverains. C'est de-là qu'ils s'infiltoient dans les replis les plus cachés des intrigues d'état. Il n'y eut point de secrets dans les familles roïales qu'ils ne pénétraient. Ils s'ingéroient jusques à savoir le mystere de leurs lits.

Ils s'attâchoient particulièrement à développer les vices & les vertus des Princes, & à connoître l'endroit foible de leur caractère. Rome en étoit aussitôt instruite ; & l'on agissoit en conséquence.

On l'informoit exactement de la position présente des gouvernemens, de leur pouvoir, de leurs forces relatives, du nombre de leurs troupes, de leurs sistêmes économiques, de leurs finances & de leurs ressources. Les grands Mandarins avoient, par cette correspondance générale, la clef de la puissance politique de l'Europe.





Ces émissaires ne perdoient point de vuë les souverains ; ils les suivoient dans leurs voïages, dans leurs amusemens ; ils les accompagnoient même à la guerre ; car il pouvoit naître à tout moment des événemens qui changeassent la destinée des affaires : ils vouloient en être instruits les premiers, afin de prendre les devans, & qu'aucune autre puissance ne les prévint.

Ces agens qu'on appelloit Nonces, parloient presque toujours fort haut. Ils menaçoient souvent les souverains, & les accoutumoient à une soumission aveugle pour les Papes. Ils mêloient ordinairement les affaires du ciel avec celles de la terre. Mais ils faisoient une chose plus utile pour leurs intérêts, car ils imbiboient si bien les peuples de leurs maximes, que ceux ci tenoient plus à Rome qu'à leur patrie.

Rome par ses agens cherchoit à porter les souverains à avoir de la confiance en elle ; quand elle y avoit réüssi, elle s'en feroit pour étendre les bornes de sa domination.

Aucun Prince n'étoit sûr de la fidélité de son peuple ; car dans les divisions qu'elle avoit avec eux, son premier soin étoit de relever les sujets du serment de fidélité.

Elle.

Elle entretenoit, dans toute l'Europe, des factions qui soutenoient publiquement sa primatie sur toutes les têtes couronnées; ce qui augmentoit son influence.

Comme elle avoit pour système politique la foiblesse générale de l'Europe; lorsque quelque Prince augmentoit considérablement ses forces, & que sa puissance commençoit à lui faire ombrage, elle suscitoit des jalousies dans les Cours des autres souverains, & ne cessoit de s'intriguer jusques à ce qu'ils eussent pris les armes contre lui. Par cette discorde continuelle, elle empêchoit qu'aucun gouvernement ne devint formidable.

Tandis que les autres puissances se faisoient la guerre & se servoient des armes pour s'entredétruire, Rome n'emploïoit que des maximes; ce qui faisoit qu'elle étoit toujours la même, car elle ne s'usoit point. Uniquement occupée à aquérir la domination sur les esprits, elle étoit persuadée que, lorsque l'on a subjugué l'opinion des hommes, leur conquête est faite.

Les autres puissances politiques de l'Europe se formoient un point de vuë: leur plan de domination tendoit à un seul objet.

objet. Les Papes les embrassoient tous : leur systême étoit celui de l'univers.

Quand l'Europe étoit en guerre, & que les souverains n'avoient que les forces qu'il leur falloit pour attaquer ou pour se deffendre, c'étoit toujours le tems qu'ils prenoient pour augmenter leur pouvoir.

Ils furent si bien en imposer aux peuples & aux grands, qu'on commença à se persuader qu'ils avoient des droits incontestables sur tous les états. Ce fut sur cette persuasion que plusieurs souverains firent la guerre pour eux, & ruinerent leur puissance réelle, pour foutenir leurs droits chimériques.

Lorsqu'un Pape étoit forcé par les circonstances à faire un traité onéreux avec quelque souverain, celui qui lui succédoit, l'annulloit aussitôt; car ce fut toujours une loi fondamentale de Rome, que les Papes sont toujours mineurs, quand il s'agit d'un acte qui peut diminuer leur pouvoir; ainsi ils étoient sûrs de regagner dans un tems ce qu'ils avoient perdu dans un autre.

Outre ses émissaires & ses agens, Rome avoit encore des bonzes & des petits  
Manda-

Mandarins répandus dans tous les états de l'Europe, qui enseignoient que toutes les autres puissances n'étoient que des branches de la sienne. Maxime qui, étant une fois reçue dans l'esprit des peuples, augmentoit la vénération pour elle, & diminueoit le zele pour un légitime souverain.

Elle n'étoit fidele à ses engagements, que lorsqu'en les tenant, ils n'étoient point contraires à ses vuës.

On lit qu'elle traita avec un Prince pour l'investiture du roïaume de Naples, quoiqu'elle eût pris d'ailleurs d'autres engagements. Elle mettoit toujours ses droits à l'enchere. Celui qui en donnoit le plus d'argent l'obtenoit.

Lorsqu'elle passoit quelque engagement, elle y mettoit toujours des clauses qui lui offroient un moïen sûr de ne pas le tenir.

## L E T T R E XIV.

*Le Mandarin Cham-pi-pi, au Mandarin  
Ministre, à Pékin.*

De Paris.

**I**L n'y a point de grandeur dans les gouvernemens Européens : ce qu'on appelle